

CAPD de rentrée mardi 04 septembre 2018

Etaient présents pour l'administration : Patricia BERTIN (DIPER) qui remplacera Annie HOAIR qui fera valoir ses droits à la retraite prochainement, Annie HOAIR (DIPER), Elisabeth Gaussot (DIPER), Gilles DUMONT (SG), Laurent FICHET (IA), Carine THOMAS (DIPER), Nathalie LAFAYE (DIPER-DIMOS)

Pour les représentants SNUipp-FSU des personnels : Julien COLOMBEAU, Fabrice COUEGNAS, Stéphanie DURAND, Christophe RUBY, Fanny TISSANDIER

Les représentants du SNUipp-FSU23 s'étonnent encore une fois de l'absence des IEN, les convocations ayant été reçues en juillet. Les IEN sont nos supérieurs hiérarchiques directs, ce sont eux qui font le lien entre le terrain et l'administration, leur absence dénote encore plus la sensation du CTSD de ce matin des représentants du SNUipp-FSU23 d'être administrés d'une tour de verre en déconnexion avec le métier et le quotidien des collègues et laisse l'impression que ces collègues ne sont pas soutenus et se sentent seuls à agir pour la réussite de tous. L'impression est confortée que la pédagogie, la volonté de casser les déterminismes sociaux et d'œuvrer à l'émancipation des jeunes qui nous sont confiés sont autant d'ambitions qui ne sont plus partagées par les cadres.

L'IA indique que c'est lui qui n'a pas souhaité que les IEN viennent car ils ont bien d'autres choses à faire, il indique qu'il a préparé la CAPD avec les IEN... Il ne contredira pas le propos relatif au décalage entre le terrain et les cadres...

Ajustements de rentrée

La CAPD devait permettre de nommer des personnels sur les postes créés le matin en CTSD :

½ poste à Ars (lundi et mardi): Laurence Lespinasse

1 poste à Crocq élémentaire : l'IA indique que ce poste sera occupé par une brigade.

Les représentants du SNUipp-FSU23 demandent si la collègue dont le poste de Crocq a été supprimé a été contactée. L'IA indique que ce n'est pas le cas. Le SNUipp-FSU rappelle la clause qu'a rajouté l'IA-DASEN l'année passée qui indique que la collègue dont le poste a été supprimé doit être prioritaire pour le retour si elle le souhaite. Le SNUipp-FSU demande donc à l'IA de tenir ses engagements et de respecter le barème du mouvement.

L'IA -DASEN indique que la collègue sera contactée et qu'il lui sera proposé un retour sur le poste pour cette année. Les représentants du SNUipp-FSU23 rappellent que sur les 12 postes fermés en mars, 2 ont été rouverts depuis. Ces choix ainsi que les effectifs ubuesques retenus par l'IA avaient été largement dénoncés par le SNUipp-FSU23 : 1 erreur sur 6 situations étudiées par le DASEN parce qu'il a voulu décider seul : ce sont autant d'équipes désorganisées. Ces statistiques désastreuses devraient conduire l'IA à davantage prendre en compte la connaissance du terrain des représentants du personnel.

Les documents « de travail » sont distribués en séance : tableau des contractuels 2018-2019 et tableau des affectations provisoires de la rentrée 2018.

Contractuels

| Nom Prénom | Affectation | Tuteur | Date de début de contrat | Date de fin de contrat |
|---------------------|---------------------|-------------------|--------------------------|------------------------|
| BOURDEAU Karine | St Vaury maternelle | Céline BERNON | 01/09/18 | 31/08/19 |
| ROBY Solène | Vallière | Benjamin LAVAL | 01/09/18 | 31/08/19 |
| ROY Cyriel | Parsac | Céline BERNON | 01/09/18 | 31/08/19 |
| SALAZAR Laurie | St Frion | Thérèse MACHADO | 01/09/18 | 31/08/19 |
| BESSET SINAIS Lucie | Rougnat | Dominique BODEVIN | 03/09/18 | 31/08/19 |
| DE QUEIROS Cédric | SEGPA Aubusson | Claude BARBAUD | 03/09/18 | 31/08/19 |
| FALEMPIN Bénédicte | Ste Feyre mat | Pascale BERGER | 03/09/18 | 31/08/19 |
| PRADEUX Tiphaine | IME Monteil | Claude BARBAUD | 03/09/18 | 31/08/19 |
| VIAL Barbara | Psy Auzances | | ? | ? |

Affectation sur les postes vacants (les personnels brigades percevront l'ISSR toute l'année) :

| ECOLES | TYPES DE POSTES | NOM |
|------------------------------|------------------------------------|--|
| Ars | ½ poste provisoire | LESPINASSE L. |
| Crocq | Adj création provisoire de rentrée | Contact va être pris avec la collègue étant sur ce poste supprimé l'an passé |
| Aubusson élem clé des champs | BM congés | DE QUEIROS C. |
| Aubusson élem clé des champs | TRS | PALIERNE A. |
| Bourganeuf élem Curie | COORDO REP | VACANT |
| Crocq élem | TRS | BONILLA DE LA PLATA J. |
| Felletin élem | BM | gelé |
| La Courtine élem | BM | gelé |
| Mérinchal élem | BM | gelé |
| Flayat | Dir 2 classes | AUCLAIR S. |
| La Nouaille | Ch école | THORAL R. |
| Rougnat | Adj | BESSET SINAIS L. |
| Royère | BM | gelé |
| St Frion | Adj | SALAZAR L. |
| Vallièrre | Adj | ROBY S. |
| Evaux les Bains | ITEP | GLOMET J.P. |
| Evaux les Bains | ITEP | BONNAUD D. |
| IME l'Echange Felletin | | GIRAUD PORTMANN A. |
| IME l'Echange Felletin | | SAN JUAN L. |
| IME l'Echange Felletin | | VACANT |
| IME Roseraie | | GIANGIOBBE M. |
| IME la Ribe Le Grand Bourg | | MORIN S. |
| SEGPA Guéret | | JEOFFRION J. |
| Guéret Guéry | ANIM TICE | VACANT |
| Guéret collège Marouzeau | Coordo classe relai | VACANT |
| IME Monteil au Vicomte | | PRADEUX T. |
| IME Monteil au Vicomte | | VACANT |
| La Souterraine L'Hermite | BM | BOURDEAU K. |
| Chambon élem | TRS | DOUCET L. |
| Lussat | Ch école | BROUSSE M. |
| DSDEN | CPD Numérique | Poste et ARTHUR E. mis à disposition de la DAPPEN au rectorat |
| Auzances mat | Psychologue | VIAL B. |
| Saint Avit de Tardes | BM CONGES | Gelé |
| Aubusson | Pôle ressources | Gelé |
| Guéret Cerclier | BM Congé | FALEMPIN B. |
| Guéret mat Assolant | BM | ROY C. |

L'IA commence à lire le tableau des affectations provisoires.

Les représentants du SNUipp-FSU23 s'étonnent qu'un BM de Guéret soit nommé sur Aubusson et Bourganeuf, cela signifie-t-il qu'il n'y a déjà plus de remplaçants dans le Sud Creuse ? L'administration acquiesce...

Les représentants du SNUipp-FSU23 analysent le tableau des affectations et indiquent :

4 postes de BM gelés + 2 postes vacants = 6 postes de brigades non occupés

13 BM bloqués + 5 contractuels en poste à l'année (affectés sur bm) = 18

Soit 24 postes de BM qui ne seront pas disponibles pour le remplacement cette année.

Les représentants du SNUipp-FSU s'étonnent de l'écart entre les paroles du DASEN et la réalité des chiffres. On a tous pu lire dans la presse les paroles rassurantes du DASEN mais les chiffres sont inquiétants.

Les représentants notent que les erreurs de prévisions sont payées majoritairement par les remplaçants et les élèves à besoins éducatifs particuliers. En effet, les postes restés vacants sont majoritairement des postes en direction des élèves à besoins éducatifs particuliers : coordonnateur REP, IME de Felletin, IME du Monteil...

L'IA indique que c'est par manque de volontaires pour les postes spécialisés. Les représentants du SNUipp-FSU23 indiquent qu'il n'est pas réaliste d'en faire porter la responsabilité aux enseignants : l'ASH était très prisé dans le département il y a quelques années, les postes étaient quasiment tous couverts par des personnels formés grâce au travail mené par l'IEN ASH d'alors : ce sont bien les verrous mis par l'administration qui ont créé de la désaffection (flou entretenu autour de la formation refondée, limitation des formations accessibles, refus de départs en formation, retards énormes dans les frais de déplacement...). Si le département avait gardé la politique de création de vocations dans l'ASH qu'il a connu il y a quelques années la situation serait toute autre, la responsabilité est bien institutionnelle.

Les représentants du SNUipp-FSU23 s'étonnent de la présence de BM libres dans les écoles de Cerclier et Assolant où ont pu être affectés des personnels contractuels. L'IA indique qu'il a changé l'affectation de deux postes de BM restés vacants. Les représentants du SNUipp-FSU23 regrettent de ne pas en avoir eu présentation lors du CTSD, puisqu'il traitait des ajustements des postes. L'IA indique que cela n'était pour lui pas nécessaire. Les représentants du SNUipp-FSU23 lui expliquent que pour créer ces deux postes il ne suffit pas que d'autres postes de BM soient vacants, il faut les geler pour que le budget reste à l'équilibre !! Devant l'acquiescement de la DIPER, l'IA décide de geler les postes de BM de Felletin et La Courtine élémentaire (en CAPD !?!). L'ensemble des postes de BM gelés (6 finalement ?) sont sur la circonscription d'Aubusson : soit les remplacements seront difficilement assurés sur cette circonscription soit les BM seront amenés à faire beaucoup de route !!!

La responsable de la DIPER indique que 4 contractuels sont embauchés pour la deuxième année consécutive. Les représentants du SNUipp-FSU23 regrettent que ces collègues n'aient pas été recrutés sur liste complémentaire. Ils remercient l'administration d'avoir acté la date de fin de contrat des personnels contractuels au 31 août comme le prévoit le décret, quand l'année passée cela n'a pu être acté qu'en décembre après de nombreuses demandes. Ils demandent la formation en amont de la prise de poste pour les contractuels.

L'IA indique qu'il y a une formation de deux jours prévue la semaine suivante, les contrats débutant au 1^{er} ou au 3 septembre il lui semble difficile de former les contractuels en amont. La responsable de la DIPER indique qu'ils ont eu des contacts avec les conseillers pédagogiques. Les représentants du SNUipp-FSU23 indiquent qu'il est possible de former les contractuels en amont si le début du contrat était décalé de quelques jours, comme cela se passait pour les listes complémentaires il y a quelques années ou encore avec les PESA.

Les représentants du SNUipp-FSU23 interrogent l'IA sur les postes restant vacants : quelle est l'ambition pour ces postes ? L'IA indique que si une solution est trouvée au niveau RH il souhaite pourvoir ces postes ultérieurement... Il rajoute que les choses étaient encore en traitement ce matin... *Heureusement que la rentrée était hier...* L'IA indique qu'il y a une dizaine de postes non pourvus mais ne sait pas combien il reste de moyens financiers pour recruter des contractuels, « il faut regarder ». Les représentants du SNUipp-FSU indiquent qu'il serait également pertinent de regarder le nombre d'élèves sans enseignants depuis la rentrée.

Les représentants du SNUipp-FSU23 rappellent que si l'IA ne veut pas lier la carte scolaire à la pédagogie, ils ont été habitués à ce que le nombre de postes créés soient liés au budget du département. Ils expliquent que soit les postes vacants sont des postes créés en trop, en dépassement du budget, c'est pourquoi le rectorat ne compense pas par des contractuels, soit nous sommes dangereusement en sous-consommation.

L'IA indique qu'on ne peut pas diriger un département à partir du CNE (Compte National d'Emplois). Devant l'insistance des représentants du SNUipp-FSU23, Nathalie Lafaye indique que celui du 31 août était de -3 (589 pour 592).

Les représentants du SNUipp-FSU rappellent que la connaissance de ces chiffres permet de savoir si les postes vacants ont une chance d'être pourvus ou non, ce qui intéressera notamment les élèves à besoins éducatifs particuliers qui payent les erreurs de gestion. L'IA indique que les choses sont plus complexes...

Les représentants du SNUipp-FSU23 demandent pourquoi la classe relais n'est pas pourvue par un personnel brigade. L'IA indique que c'est un choix. Ils demandent qui va assurer les actions menées par le coordo rep, dont certaines sont réglementaires, comme l'aide aux devoirs pour les élèves. Aucune réponse...

Les représentants du SNUipp-FSU23 indiquent que le sentiment est qu'on n'a pas les moyens des postes annoncés et des discours tenus. Ils rajoutent que la différence entre les discours de rentrée et la réalité de la classe devient insupportable pour les collègues.

Informations diverses :

- Mmes Roussel et Boutaud sont en disponibilités pour l'année
- M. Courtois a présenté sa démission de l'Education Nationale,

Les représentants du SNUipp-FSU rappellent qu'il aurait été réglementaire d'avoir présentation de l'intégration de Mme Françoise Lafaye.

- Licenciement d'une PESA : les représentants du SNUipp-FSU23 demandent quels en sont les motifs ? L'IA indique qu'il n'en a aucune idée... devant l'insistance des représentants du SNUipp-FSU23 il s'engage à se tourner vers le jury de titularisation afin d'apporter des réponses.

Les représentants rappellent que sur la promotion de 18 stagiaires, 4 ne sont plus dans l'éducation nationale, cet élément devrait interroger un peu plus l'administration. L'IA indique que les personnels qui ont démissionné ne se sentaient pas bien au travail. Les représentants du SNUipp-FSU sont en désaccord avec cette façon de faire porter la responsabilité individuelle aux stagiaires plutôt que s'interroger sur la formation et le recrutement.

La encore, de telles statistiques devraient conduire à une sérieuse remise en question. L'IA avait accepté de mener une enquête en CHSCTD sur les débuts de carrière : il y a aujourd'hui urgence à la mener !

L'IA qui n'était pas en capacité le matin, en CTSD de donner un état des lieux des moyens à disposition du département s'était engagé à fournir toutes les informations lors de cette CAPD puisque « la responsable de la DIPER, Madame Gaussot, terminait ce travail pendant le CTSD »... Manifestement, le travail n'était pas fini... Cette absence de vision claire de la situation du département de la part des cadres ne manque pas de nous inquiéter !!!

Questions diverses :

Les représentants du SNUipp-FSU23 indiquent qu'ils ont notablement réduit la liste des questions diverses. Beaucoup d'informations manquantes sont cependant nécessaires au rôle de contrôle que doivent exercer les représentants du personnel. C'est pourquoi l'IA sera destinataire d'un courrier lui demandant ces informations sans les délais contraints imposés par la CAPD. Les représentants du SNUipp-FSU23 ont joué le jeu afin que les CAPD ne dépassent pas 4 heures, ils espèrent que l'IA jouera également le jeu de la transparence en répondant aux demandes réglementaires d'ici la fin du mois de septembre.

Jour de carence : Quelle est la procédure pour les personnels en cas d'élèves malades et manifestation contagieuse ?

L'IA indique qu'il n'est pas sûr de comprendre le sens de la question. Les représentants du SNUipp-FSU23 lui rappellent que cette question avait été déposée l'année passée, l'IA avait alors indiqué comprendre le sens de la question et s'était engagé à chercher une réponse... En effet, pour le SNUipp-FSU, il est inacceptable que les personnels soient ponctionnés d'un jour de carence pour une maladie qu'ils auraient contracté au travail au contact du public. Le SNUipp-FSU23 souhaite que l'IA indique la procédure à suivre pour que le jour de carence ne soit pas retiré.

Rendez-vous carrière : nous souhaitons connaître les modalités et le calendrier pour les rendez-vous carrière à venir, ainsi que pour les suites des rendez-vous carrières de l'année passée. Nous souhaitons également être destinataires de la liste nominative des rendez-vous carrière pour l'année à venir.

L'IA indique que le calendrier est le même que l'année passée. La responsable de la DIPER rajoute que les personnels qui vont avoir un rdv carrière cette année ont été destinataires d'un mail au mois de juin.

Les représentants du personnel rappellent que les personnels qui ont eu un rendez-vous de carrière l'année passée doivent maintenant être destinataires de l'appréciation de l'IA et qu'une CAPD de contestation doit se tenir.

Pour le SNUipp-FSU, toute la profession doit être destinataire des nouvelles procédures et du calendrier par le courrier du jeudi : date d'envoi des appréciations, délais et modalités de contestation, délais de réponses, délais et modalité de saisie de la CAPD de contestation, date des CAPD de promotions 7 et 9^e échelons, d'accès la hors classe et classe normale. Ils rajoutent qu'ils souhaitent la liste nominative des personnels qui ont reçu un mail en juin. Si l'IA semble découvrir cette procédure, la responsable de la DIPER indique que dans un premier temps les appréciations des IEN vont être mises à jour puis que l'appréciation de l'IA leur parviendra. L'IA indique qu'une liste nominative sera fournie aux représentants du personnel et que les procédures seront transmises par courrier du jeudi..

Les représentants du SNUipp-FSU23 demandent le délai de réception de l'appréciation des IEN pour les personnels qui auront un rdv carrière cette année. L'IA indique qu'il souhaite qu'il ne soit pas trop long...

PE missionnés sur pôle ressource : quelles sont les modalités de coopération avec le RASED et missions précises ?

L'IA semble vouloir que les personnels soient missionnés par l'IEN et non après le travail pluridisciplinaire avec les RASED. Ceci est problématique par rapport à la question du «secret partagé» qui existe avec les personnels RASED, et quant à leur sollicitation par les collègues et/ou les familles. Il demande aussi ce qu'il en est du travail pluridisciplinaire avec les RASED. Il indique que l'affectation hors école rend plus difficile le travail avec l'équipe du RASED. Le SNUipp-FSU23 ne souhaite pas que l'intervention d'un enseignant «pôle ressource» fasse l'objet d'une demande spécifique qui serait une charge supplémentaire de travail sans garantie de réponse!!!

Fin de la CAPD à 17h30